



Jean-Yves Saliez

Au cœur du développement économique et du bien être social, l'entreprise est en tête des acteurs responsables en matière de développement durable. Jean-Marie Postiaux, président du groupe Développement Durable à l'Union des Entreprises Wallonnes (UWE) et Jean-Yves Saliez, secrétaire général d'Inter-Environnement Wallonie dressent un bilan de la situation.

CLAUDE DEVOS - PHOTOS STEVEN LEDOUX

# la DD attitude



Jean-Marie Postiaux

## Comment définir le DD en entreprise ? J.M POSTIAUX

Comme l'a dit Mme Gro Harlem Brundtland, le DD est « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il répond à la règle des 3 P : People, Profit, Planet. Aucun de ces éléments ne doit se développer au détriment d'un autre. Le DD en entreprise est rentré dans les mœurs par la porte de la protection de l'environnement, mais la notion de création de valeur est importante. On peut continuer son développement économique tout en faisant progresser son produit ou son service en lui donnant à chaque fois une valeur, non pas économique, mais qui tient compte de son impact sur l'environnement ou la société civile. Dans le secteur automobile, ce serait de passer d'une voiture qui consomme 10 litres à une voiture qui n'en consomme plus que 4 ou de décider qu'on a une filière de recyclage, etc.

**J-Y SALIEZ** C'est un processus d'amélioration continue, un état d'esprit où chaque fois que vous prenez une décision, vous posez la question de savoir, si tout le monde fait comme vous, est-ce que c'est tenable, ici et maintenant, et demain pour la génération future ? Est-ce que je produis n'importe quoi pour faire de l'argent ? Comment vais-je développer mon plan de mobilité ? Est-ce que je m'installe en ville ou dans un zoning ? On utilise le papier avec parcimonie, on privilégie les vidéoconférences qui évitent le déplacement de divers interlocuteurs à une réunion, on pratique une politique de transparence au sein de l'entreprise, etc. Le DD est une attitude qu'il faut appliquer au moment où l'on prend des décisions d'investissement, à l'heure des choix et non pas en cours de route. Ça touche tous les postes. L'application de la durabilité est difficile parce que même si le réflexe est simple, il faut l'avoir au bon moment. Le problème, c'est qu'une entreprise voit en général à court terme et n'anticipe pas.

# en entreprise

## Le DD en entreprise est un modèle de développement économique et non plus de croissance économique ? J.M POSTIAUX\_Oui.

Auparavant, une entreprise devait être « soutenable » pour ses clients et ses employés. Actuellement, elle doit être soutenable pour quantité de « stake holders » : le pouvoir politique, la société civile, les ONG qui s'occupent des problèmes environnementaux. Ceux-ci expriment leurs attentes. Les réponses fournies par l'entreprise font qu'elle s'inscrit ou non dans une logique de DD. Mais ce n'est effectivement rien d'autre qu'un nouveau modèle de développement économique. On hérite toujours du modèle des années 60 qui a été mis à mal avec les différentes crises énergétiques puisqu'on touchait à une ressource naturelle rare, le pétrole.

Nous basculons aujourd'hui vers un modèle de développement économique et non plus de croissance économique. Si on raisonne plus loin, le but des entreprises ne sera plus le développement économique mais le développement social. On passe alors d'un développement économique sous contrainte du social et de l'environnemental à un modèle de développement social comme création de valeur pour la collectivité avec deux contraintes de capital : les ressources naturelles et les actionnaires.

## Quels paramètres doit-on tenir en ligne de compte avant d'implanter une nouvelle entreprise ? J-Y SALIEZ\_La mobilité,

l'implantation, les flux de matières premières, les flux de déchets, tant solides que les émissions de gaz à l'air ou les émissions dans l'eau, etc. D'une manière générale, il faut minimiser les ressources que l'on consomme et les déchets que l'on rejette. Dans n'importe quelle activité économique, tous les jours, on prend des décisions. Celles-ci ont un impact parce qu'on influence la consommation d'une série de produits et les producteurs qui sont derrière. Par exemple, les voitures de société sont une aberration, mais est-ce l'entreprise qui est en cause ou bien l'Etat qui donne un très mauvais signal en défisicalisant ?

## Les efforts sont-ils consentis en dehors du cadre légal et obligatoire ? J-Y SALIEZ\_Non !

On a un point de vue différent du secteur privé qui veut qu'on arrête d'ajouter des normes pour leur laisser un caractère volontaire parce que ça les motive. Certains entrepreneurs font attention. Ils n'y sont pas obligés mais c'est intelligent comme perspective à long terme. Pourtant, les vraies avancées durables environnementales sont souvent le fait d'impositions légales. Par exemple, il existe une obligation fédérale concernant les entreprises de plus de 100 travailleurs de réaliser et d'envoyer au fédéral un état des lieux des déplacements domicile-travail de leurs employés (le « diagnostic mobilité »). Après l'exercice de 2006, les chiffres sont éloquentes : 89,9% des entreprises qui ont répondu ne prennent aucune mesure en faveur du covoiturage ; 59,7% ne prennent aucune mesure particulière en faveur des transports en commun ; 24% donnent une indemnité supplémentaire pour les utilisateurs de transports en commun ; 3,7% organisent elles-mêmes un transport collectif ; 0,9% des employeurs ont prévu des places de parkings réservées aux covoitureurs... et 30% des employeurs indiquent qu'il y a des problèmes de parking !

**J.M POSTIAUX**\_Si les PME wallonnes sont très dynamiques au niveau des produits, des marchés, en terme de gestion sociale, de protection environnementale et de garantie, elles se limitent généralement à ce qui est obligatoire. Car répondre aux nouvelles normes environnementales sur les déchets, la protection des eaux, les transports, la mobilité, la formation, le recrutement en respectant les obligations légales et administratives, c'est un boulot terrible. Or, le DD, c'est faire plus que les obligations légales ! Je crois à l'effet d'exemple. Ce sont les grandes entreprises qui doivent

# « LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST ALLER AU-DELÀ DES OBLIGATIONS LEGALES. C'EST UNE RESPONSABILITÉ MORALE POUR TOUTE ENTREPRISE. »

essayer de faire passer de bonnes pratiques. Certaines sont des modèles comme Colruyt. Pour qu'une entreprise citoyenne soit exemplaire, il faut qu'elle adopte individuellement et collectivement, un comportement irréprochable.

## Que peut offrir l'UWE en matière de DD ? J.M POSTIAUX\_En 2005,

la cellule « DD » de l'UWE a mis au point un outil de 15 indicateurs qui permet à l'entreprise de se situer sur le plan économique, environnemental, social et sociétal, sur sa politique de mobilité et de gouvernance. Simple et pratique, la méthode offre rapidement un résultat sur la performance de l'entreprise dans le temps et par rapport à son secteur d'activités. L'outil est disponible en ligne, via un accès direct et sécurisé. Les performances sont mesurées, puis agrégées dans une cote globale. Nous proposons une réflexion sur la manière dont les entreprises wallonnes devraient se positionner mais nous ne disposons pas encore de statistiques. Il existe déjà, au niveau mondial, toute une série d'indicateurs fortement liés à la respon-

sabilité sociétale des entreprises, le plus connu étant le GRI, Global Resource Investigation. Un rapport de ce type-là, au sein d'une entreprise, mobilise 2 personnes pendant 6 mois. Inutile de préciser que peu le font. Or, la Région wallonne étant caractérisée par des petites et moyennes entreprises, il fallait voir de quelle manière on allait pouvoir intéresser ce public-là. On a travaillé pendant 2 ans sur la mise au point de ce set de 15 indicateurs beaucoup plus accessible au secteur des PME.

## Votre méthode vise à la simplicité et à l'efficacité... J.M POSTIAUX\_

Cela ne sert à rien de répondre à 50 questions pour savoir si on parle bien avec ses représentants syndicaux. Il faut simplifier la notion de DD. Avec un seul questionnaire dans l'entreprise, on sait bien si ça se passe bien ou mal. Si on est bon en recherche et en valeur ajoutée, avec son personnel en formation, si on est bon en efficacité énergétique, on fait du DD. On tient compte de toutes les contraintes qui pèsent sur l'entreprise et puis on va au-delà.

## Quel est le rôle d'Inter-Environnement Wallonie ? J-Y SALIEZ\_

Depuis plus de 30 ans, Inter-Environnement Wallonie fédère les associations de défense de l'environnement actives en Région Wallonne. Nous comptons 150 membres et notre action est triple : fédération de nos membres, mobilisation et lobbying. Nous agissons au niveau de la Région wallonne, au fédéral et à l'Europe. Concrètement, il faut que les entreprises fassent des rapports de DD ou qu'elles s'en approchent. Autrement dit qu'elles communiquent clairement à la société et s'en avoient honte. On connaît le bilan financier annuel d'une entreprise, ce qui commence à fonctionner en Belgique, c'est le rapport de DD transmis aux actionnaires. Cela devrait se faire naturellement. Nous faisons aussi de l'« agitation » d'idées en important chez nous tout ce qui avance à l'étranger : en Belgique, on est systématiquement en retard ! Par exemple, le sujet de la décroissance nous arrache l'oreille alors que dans le monde anglo-saxon, on fait des conférences entières à ce propos. En tant qu'interlocuteur associatif, c'est notre rôle de faire avancer la société. Inter-Environnement Wallonie est aussi l'une des voix de la société civile.

## LES 15 INDICATEURS DE DD DE L'UWE

**Pilier économique**  
Recherche et développement  
Investissements  
Rentabilité des fonds propres  
Gouvernance d'entreprise  
Croissance de la valeur ajoutée

**Pilier social**  
Formation  
Sécurité au travail  
Santé et bien-être au travail  
Evaluation des compétences  
Qualité des relations sociales

**Pilier environnemental**  
Eco-efficience énergétique  
Eco-efficience déchets  
Eco-efficience eau  
Management environnemental